

## CHSCT spécial départemental de la Corrèze

Réunion du **mardi 21 avril 2020**

### PROCÈS-VERBAL

- Le CHSCT départemental de la Corrèze s'est réuni par visio-conférence de 10h30 à 12h00 en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique Malroux, inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'éducation nationale de la Corrèze.

#### ÉTAIENT PRÉSENTS :

##### Au titre des représentants de l'administration :

- Monsieur Dominique Malroux, IA-DASEN, direction des services de l'éducation nationale de la Corrèze ;
- Monsieur Éric Bigot, secrétaire général, direction des services de l'éducation nationale de la Corrèze.

##### Au titre des représentants du personnel :

##### Fédération syndicale unitaire (FSU) :

- Monsieur Romain Champetier, professeur des écoles, ITEP Liginac ;
- Madame Laëtitia Agnoux, professeur documentaliste, collège Lakanal, Treignac ;
- Madame Anne Motard, professeur certifié, collège Maurice Rollinat, Brive ;
- Madame Valérie Diop, psychologue de l'éducation nationale, école élémentaire d'Objat.

##### Union nationale des syndicats autonomes (UNSA) :

- Monsieur Christophe Menvielle, professeur des écoles, école élémentaire de Varetz
- Monsieur Boris Duniau, professeur certifié, Lycée B. de Ventadour, Ussel.

##### Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-CFDT)

- Madame Nathalie Bucquet, professeur des écoles, école élémentaire Jules Vallès, Brive.

### **Au titre de conseiller départemental de prévention :**

- Madame Céline Staffolani, conseillère départementale de prévention, DSDEN 19.

### **Au titre d'invités :**

- Madame Catherine Lavergne, inspectrice de l'éducation nationale Tulle Vézère – ASH ;
- Monsieur Thomas Baranger, agent d'équipe mobile de sécurité, DSDEN 19 ;
- Monsieur Frédéric Faugeras, conseiller académique de prévention du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré, Rectorat de Limoges ;
- Monsieur Nicolas Leclerc, inspecteur santé et sécurité au travail, Rectorat de Limoges ;
- Madame Isabelle Fulminet, attaché d'administration de l'éducation nationale, DSDEN 19
- Madame Isabelle Blavignac, médecin conseiller technique - service de promotion de la santé en faveur des élèves, DSDEN 19.

Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale ouvre la séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- Point d'information sur le COVID-19.

#### **I. Déclaration liminaire de la FSU**

Monsieur Champetier lit la déclaration liminaire (ci-joint au procès-verbal).

#### **II. Déconfinement et réouverture des écoles et des établissements**

Ce CHSCT fait suite à une annonce du Président de la République qui a posé le principe d'une reprise progressive à compter du 11 mai 2020.

Le CHSCT intervient dans une période de consultation d'une durée de 15 jours. Celle-ci permettra la mise en œuvre des orientations qui seront celles du plan gouvernemental lié au déconfinement annoncé. Toutes les expertises sont convoquées pour assurer un double impératif : un impératif sanitaire (la compétence du CHSCT) et un impératif social (visant à la réouverture des établissements scolaires). Tout doit être mis en œuvre pour assurer les conditions sanitaires garantissant une protection des élèves et des personnels lors de la reprise progressive.

A ce stade, la réponse à un grand nombre de questions du CHSCT est donc dépendante des recommandations nationales (exemple : protocole de nettoyage qui émanera des consignes sanitaires nationales).

Cependant, le guide départemental à destination des adultes accompagnants les élèves apporte d'ores et déjà un certain nombre de réponses sur l'application des gestes barrières dans les locaux accueillant des élèves.

### III. Questions des représentants du personnel

➤ La mise à jour du Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

Le DUERP soulève des questionnements et notamment la prise en compte du risque lié au COVID-19. Ce risque sera à prendre en compte et à intégrer au document à l'avenir, du fait du changement attendu pour les citoyens dans la façon de vivre au quotidien (vivre et travailler avec les gestes barrières, logiques de déplacements dans les bâtiments).

Il y aura 2 parties dans le document unique : les risques liés au COVID-19 qui peuvent être retrouvés sur tous les sites mais également les risques supplémentaires liés aux configurations spécifiques des sites.

Les personnels seront accompagnés dans cette mise à jour via le réseau d'assistants et de conseiller de prévention.

➤ La désinfection des locaux et matériel

Tout sera calé sur les nouvelles consignes sanitaires nationales que nous allons recevoir. Un certain nombre de points relèveront des champs de compétences de l'éducation nationale et d'autres de la collectivité territoriale propriétaire des locaux (le nettoyage des locaux). Le protocole de nettoyage sera celui qui émanera des consignes sanitaires nationales. Il y a déjà des protocoles mis en place sur sites pour l'accueil des enfants de soignants et personnes indispensables à la gestion de la crise sanitaire. Dans le nouveau protocole, nous aurons des champs de compétences différents et les collectivités mettront en œuvre les nettoyages des locaux.

➤ Les établissements avec un internat

Les chefs d'établissement ont déjà commencé à réfléchir aux logiques de circulation des élèves internes.

➤ Les mesures spécifiques pour l'enseignement de l'EPS et l'éducation musicale (chant choral)

Il n'y aura pas de consignes spécifiques pour ces enseignements puisque toutes les consignes seront rassemblées au respect des gestes barrières et de la distanciation sociale.

Pour l'EPS, le guide sur l'accueil des élèves en situation épidémique à l'usage des adultes accompagnant les élèves donne des consignes (par exemple : éviter tous les jeux où les élèves vont toucher plusieurs fois l'objet notamment les jeux de ballons).

➤ Les entretiens

Le médecin conseiller technique indique avoir la consigne du ministère de ne plus faire d'exams cliniques, les entretiens sont cependant autorisés. Les psychologues scolaires pourront peut-être continuer les entretiens en respectant la distanciation sociale mais le questionnement persiste sur les bilans psychologiques.

➤ Répondre aux questions des enfants sur le virus

En complément du respect des gestes barrières, il est important d'expliquer aux élèves le mode de transmission du virus.

Un travail est actuellement mené et réfléchi par l'ensemble des psychologues pour proposer des supports ou modalités qui permettraient de donner la parole aux élèves dans le cadre d'un groupe en classe ou restreint et voir ensuite l'implication des psychologues pour des prises en charge plus individualisées tout en respectant les gestes barrières. Cependant, à ce stade, des cellules d'écoute ne sont pas envisagées dans les établissements scolaires.

➤ Les gants

Le médecin conseiller technique insiste sur ce sujet déjà abordé lors du dernier CHSCT-D. Les gants sont une fausse protection. Ils sont certes utilisés par les personnels soignants mais ces derniers les changent entre chaque patient. Il est préférable de se nettoyer très régulièrement les mains à l'eau et au savon ou au gel hydro-alcoolique.

➤ Les tests de dépistage

Ils concernent à ce stade les personnes symptomatiques mais si évolution il doit y avoir, ce sera en fonction des recommandations du Ministère de la santé.

➤ Les personnes vulnérables ou à risques

Une vigilance doit être observée quant aux personnels vulnérables (personnes à risque, conjoint et/ou enfant à risque).

➤ Les questions

Le CHSCT permet le recueil des inquiétudes des personnels ainsi que l'alerte sur les questions auxquelles des réponses devront être apportées de façon à anticiper lorsque les orientations nationales seront diffusées. Toutes les questions relevées sur ce CHSCT ont été posées en CHSCT académique et sont remontées au niveau ministériel pour la mise en place du plan de réouverture des établissements.

#### **IV. Propositions d'avis**

L'administration a été destinataire d'une liste de dix avis qui seront soumis au vote lors du prochain CHSCT afin que les différents représentants puissent avoir le temps d'en prendre connaissance.

#### **V. Date du prochain CHSCT**

Le prochain CHSCT est fixé au mardi 5 mai 2020.

La séance est levée à 12h00.

Fait à Tulle, le 28 avril 2020

Pour le directeur académique  
des services de l'éducation nationale  
et par délégation  
le secrétaire général,

**Signé**

Éric BIGOT

La secrétaire du CHSCT-SD 19

**Signé**

Romain CHAMPETIER